

Règlement du Challenge de l'Offensive de Départemental 1 • SAISON 2018/2019



ARTICLE 1 : Le District du Cher organise un **CHALLENGE de l'OFFENSIVE** qui se décline sous la forme :

- √ d'un classement du meilleur buteur¹
- ✓ d'un classement de la meilleure attaque.

ARTICLE 2 : Lors de chaque rencontre les Arbitres centraux sont tenus d'indiquer sur la FMI (Feuille de Match Informatisée) l'identité des buteurs de chaque équipe.

ARTICLE 3 : Le District établit un classement annuel des buteurs. Le lauréat se verra remettre en fin de saison une Étoile et une dotation dont la nature sera déterminée par le Comité de Direction.

ARTICLE 4 : Le District établit un classement annuel de la meilleure attaque de **D1**. Le club lauréat se verra remettre en fin de saison une Étoile et une dotation dont la naturesera déterminée par le Comité de Direction.

ARTICLE 5 : En cas d'égalité entre plusieurs buteurs sur la période donnée, pour le classement il sera tenu compte dans l'ordre et jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- ✓ du joueur ayant marqué le plus de buts à l'extérieur sur la période donnée,
- ✓ de l'équipe à la meilleure attaque sur la période donnée,
- ✓ du classement du challenge Fair-Play par le nombre de matches joués (hors forfaits) de l'équipe à la fin de la période donnée.

ARTICLE 6 : En cas d'égalité entre plusieurs clubs pour le classement de la meilleure Attaque, il sera tenu compte :

- ✓ de l'équipe à la meilleure attaque à l'extérieur sur toute la saison,
- ✓ du classement du challenge Fair-Play par le nombre de matches joués (hors forfaits) de l'équipe à la fin de la période donnée.

ARTICLE 7 : Les cas non prévus au présent règlement seront soumis pour décision au Comité Directeur du District.



